

Philippe THERA

« Perbin »

87800 LA MEYZE

philippe.thera@fertemis.fr

06 30 52 77 20

La Meyze, le 22 juillet 2022

A l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur,
PROJET EOLIEN DE FROMENTAUX.

Bonjour Monsieur le commissaire.

Riverain direct de ce projet, j'habite le village de Perbin, LA MEYZE, terre familiale depuis cinq générations.

-
Je ne souhaite pas ici prendre position contre l'éolien, mais plutôt proposer de le ramener dans des zones adaptées, sans gêne du voisinage.

Les éoliennes à perte de vue dans les plaines de Beauce ou de Champagne Berrichonne, 150 mètres de hauteur, ne peuvent y gêner personne : pas d'habitations sur des Kms à la ronde, zones de cultures industrielles, pas de spécificités de paysage....

Dans le cas de FROMENTAUX, il s'agit d'un projet dans une **zone habitée**, premières maisons comprises dans une distance réelle de 500 à 800 mètres des machines.

Dans un contexte où les directives Européennes recommandent de respecter une distance de 10 fois la hauteur du mât par rapport aux habitations, comment pouvez-vous accepter que des machines, **géantes**, 200 mètres, soient installées à proximité immédiate de la vie humaine ?

(Je pense aux méfaits bien connus concernant les infrasons, le bruit, la pollution lumineuse, entre autres...)

J'attire votre attention sur différents points, entre autres.

L'eau.

Le projet s'insère à proximité des captages d'eau des villes de Nexon et La Meyze, sur un réseau hydrique souterrain concernant également des puits particuliers historiques.

Je ne vois dans le projet Engie Green FROMENTAUX aucune étude préalable concrète et sérieuse concernant l'eau. Tout juste est-il question d'un forage au début des travaux.

Le poids de trois socles bétons sur excavations sans études préalables est un danger majeur de détournement des flux hydriques souterrains.

Qui prendra la responsabilité d'assécher une région par des obturations potentielles de passages d'eau souterrains qui, de toutes façons, continueront à couler...mais ailleurs !

Et ceci d'une manière irrémédiable.

Le bruit.

Le promoteur s'engage sur un bruit de 35 décibels .Bruit "légal", calculé par une savante simulation sur ordinateur. Un calcul, c'est une moyenne. Sur une année, les éoliennes auront de longues périodes inactives, sans vent . (merci aux polluantes centrales gaz et charbon qui prendront le relais) Donc sans production, mais surtout sans bruit.

Mais quel niveau de décibels, en pointe diurne ou nocturne, sur les périodes ventées ?

Comment pouvez-vous accepter un projet qui dès sa genèse ne garantit aucune certitude sur son respect des conditions de vie des riverains ?

La pollution lumineuse.

Le fait de synchroniser la totalité des flash, proposé par le promoteur, n'est en aucun cas une réponse à la pollution.

La lumière, même synchronisée, reste violente et polluante. Encore une caractéristique qui ne va pas avec le respect des hommes et de la nature.

La faune.

Je note le rapport d'une société qui a effectué un comptage d'oiseaux migrateurs. Je doute sincèrement de la qualité de l'enquête. Riche en détails, certes, mais passant à côté du principal. Il est noté des passages de quelques oiseaux migrateurs, grues ou oies estimés à "une centaine", 139, etc. Rien à voir avec la réalité. Le peu d'heures d'observation déclarées en est peut-être la raison ? Cette société CERA ENVIRONNEMENT n'est-elle pas trop liée avec ENGIE GREEN pour avoir un regard objectif ?

Le secteur concerné par le projet est un couloir reconnu de passage de grues et oies sur les 2 périodes de migration Automne /Printemps. Spectacle fantastique de milliers d'oiseaux. Réalité facile à prouver à travers diverses vidéos à votre disposition. La hauteur de vol de ces oiseaux correspond strictement à la hauteur exploitée par les pales.

Qui prendra la décision de faire de la charpie de cette faune sauvage, broyée par des hélices tournant à 300 Km /heure à 200 mètres de hauteur sur un front de plus de 600 mètres !

A noter également que concernant le reste de la faune, chaque riverain d'un parc éolien existant vous affirmera qu'il n'y a plus de vie sauvage à proximité des édifices.

La circulation routière.

Comment imaginer, demain, la circulation de la noria de camions nécessaires aux travaux, sur un réseau routier inadapté et forcément emprunté conjointement par les riverains.

Qui portera demain la responsabilité d'un accident de car scolaire dans ces conditions ?

Sauf réalisations d'infrastructures altérant gravement et définitivement l'environnement.

Et financées par qui ?

Les arbres.

Du fait de l'exigence de modifier une partie du réseau routier, je note les défrichements prévus, exprimés en M2... Combien d'arbres coupés en réalité pour permettre la circulation de combien de camions de terre, de béton, et de convois de longueur exceptionnelle pour approvisionner le chantier ?

Deux scions d'arbrisseaux plantés pour un arbre centenaire (ou plus) coupé.

Arbres coupés dans notre univers de La Meyze, et replantés en Dordogne à quelques dizaines de kilomètres. De qui se moque-t-on ?

L'immobilier.

Encore une étude incohérente qui souhaite démontrer qu'il n'y a pas d'impact sur la valeur des maisons à proximité des éoliennes.

*S'il y a une dépréciation réelle de biens situés dans un périmètre de plusieurs kilomètres des machines, il est clair qu'une maison située à moins d'un kilomètre est simplement.....**invendable !***

Comment accepter qu'un bien immobilier, fruit du travail d'une vie, voire de plusieurs générations, se trouve ainsi anéanti pour servir l'intérêt d'une minorité d'avidés irresponsables ?

Comment accepter que nos enfants demain boudent nos / leurs maisons familiales conservées par ces mêmes plusieurs générations, mais désormais pourries par le trop immédiat voisinage d'une éolienne ?

Le démantèlement.

Parce qu'un jour, il faudra en arriver là.

Pensez-vous que le capital de la société "ENGIE GREEN FROMENTAUX" (10 000 EUROS) et les quelques provisions faites à cet égard suffiront à financer le colossal budget des travaux de déconstruction, insupportable par le propriétaire du terrain et le rendant insolvable, et transférant de ce fait le coût sur le contribuable ?

Combien d'arguments resteraient encore à déployer, mais je ne vais pas abuser de votre patience.

En synthèse, il m'apparaît un dossier volumineux quant au nombre de pages, mais tellement fantaisiste sur certains points que je redoute une fantaisie totale générant des dégâts irréversibles, impossibles à corriger lorsqu'ils auront été commis.

Je vous demande donc que ce projet soit annulé à cet endroit.

Merci de m'avoir lu, et, je le souhaite, compris.

Laissons vivre l'éolien, mais jamais à proximité de zones habitées.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information que vous jugeriez utiles.

Respectueusement,

Philippe THERA